

Commande publique

Décision n° 2024-138

Objet : Signature du marché relatif à la location de sanitaire pour les Jeux olympiques de France sur le territoire de la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la code de la commande publique, notamment son article L.2122-1 et R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'offre de la société P.S.V. HAPPEE SERVICE située 79 rue Julian Grimau, DRANCY 93500 au correspond à nos besoins en location de toilettes sèches de la Ville,

DECIDE de signer le marché de location de sanitaires sèches pour les Jeux Olympiques de France de la ville de Sceaux pour un montant maximum inférieur à 40 000 € HT sur la durée du contrat.

PRECISE que le présent marché prendra effet à compter de sa notification et se terminera le dernier jour de la réalisation des prestations soit le 12 août 2024.

DECIDE de le signer,

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 24 avril 2024




Philippe LAURENT